



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25021058

Déposé / Reçu le

U 4 FEV. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0536 866 690**
Nom

(en entier) : **Asfalys**
(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Esplande 1 bte 80 à 1020 Laeken**

Objet de l'acte : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 26 NOVEMBRE 2024**

L'Assemblée générale Extraordinaire réunie le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre nomme la SRL J. Marko représentée par Monsieur Marko Joseph, dont les bureaux sont établis à 1348 Louvain-La-Neuve, rue du Bosquet 8 A à la fonction de commissaire de la société pour un mandat de trois ans.

Le mandat commence ce jour et prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice comptable au 30 septembre 2026.

La rémunération du commissaire est fixée à 9 000,00 EUR hors T.V.A. par an, non indexés.

Polissiou Konstantinos

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).